



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2025 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Jean-François Hecq est absent.

2025-07-381

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par l'ajout du sujet 12.3 Mesure disciplinaire – Mesure 2025-Cadre-01.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2025-07-382

SÉANCE D'INFORMATION - PROJETS DE RÈGLEMENT RV-1441-093, RV-1442-011, RV-1443-003 ET RV-1447-033

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions des règlements suivants et les conséquences de leur adoption :

- Projet de règlement RV-1441-093 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1441 sur le zonage;
- Projet de règlement RV-1442-011 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1442 sur la construction;

- Projet de règlement RV-1443-003 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1443 sur le lotissement;

- Projet de règlement RV-1447-033 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Après avoir expliqué les Projets de règlement RV-1441-093, RV-1442-011, RV-1443-003 et RV-1447-033, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

2025-07-383

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 35A À 37, RUE DE GALAIS - ZONE R-2 140 - DOSSIER 2502-DM-518

Le conseiller Jonathan Thibault, vice-président du comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé aux 35A à 37, rue de Galais sur le lot 3 005 569 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 140.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'implantation d'un escalier principal en cour avant, destiné à desservir un étage supérieur au rez-de-chaussée, à l'extérieur du bâtiment principal situé aux 35A à 37, rue de Galais, représentant une dérogation à l'article 151 du Règlement RV-1441 sur le zonage, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

- la dérogation respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- l'application du règlement duquel on demande la dérogation a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, puisque le propriétaire aurait à procéder à un agrandissement en cour avant, ce qui serait impossible compte tenu de la marge avant existante;
- la dérogation n'est pas considérée comme ayant un caractère mineur;
- les travaux ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de sécurité publique;
- la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver des risques en matière de santé publique;
- la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;

- la dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

Adoptée

DÉCLARATION – LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Madame la conseillère Karine Laramée déclare qu'en regard de l'adoption, lors de la séance du 3 juin dernier, de la résolution 2025-06-321 portant sur l'audition et la décision sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment industriel situé au 550, chemin de la Côte Sud, elle a omis de mentionner qu'elle ne prononcerait pas sur ladite adoption. Par souci de transparence, elle déclare être la fille du promoteur de ce terrain.

2025-07-384 PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 et celui de la séance extraordinaire du 17 juin 2025, tels que soumis.

Adoptée

2025-07-385 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-094 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-094 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone R-1 210 à même une partie de la zone M 239.

Adoptée

2025-07-386 RÈGLEMENT RV-1770-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 17 juin 2025;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1770-1 modifiant diverses dispositions concernant la sécurité incendie du Règlement RV-1770 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2025.

Adoptée

2025-07-387

RÈGLEMENT RV-1366-10 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1366-10 remplaçant les annexes du Règlement RV-1366 sur la signalisation routière.

Le projet de règlement est déposé.

2025-07-388

RÈGLEMENT RV-1441-093 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-093 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Le projet de règlement est déposé.

2025-07-389

RÈGLEMENT RV-1442-011 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1442-011 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1442 sur la construction.

Le projet de règlement est déposé.

2025-07-390

RÈGLEMENT RV-1443-003 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1443-003 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1443 sur le lotissement.

Le projet de règlement est déposé.

2025-07-391

RÈGLEMENT RV-1444-017 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1444-017 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

Le projet de règlement est déposé.

2025-07-392

RÈGLEMENT RV-1447-033 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-033 modifiant diverses clauses pénales du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le projet de règlement est déposé.

2025-07-393

RÈGLEMENT RV-1784 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1784 décrétant la construction d'une fourrière municipale et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2025-07-394

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 16 au 19 juin 2025 sur le Règlement RV-1780 décrétant la construction d'un bâtiment d'entreposage tempéré aux ateliers municipaux et un emprunt à cette fin.

Adoptée

2025-07-395

DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 9 mai au 12 juin 2025.

Adoptée

2025-07-396
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - MAI 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
 APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2025 montrant un total des activités de 7 923 362,99 \$.

Adoptée

2025-07-397
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
 APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service des travaux publics en date du 18 juin 2025 et révisée par le Service des finances le même jour, montrant un montant payable total de 112 376,57 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2025-07-398
ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
 APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De modifier les règlements identifiés ci-après par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense (financements) » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après:

N° du règlement	Titre	Dépense prévue au règlement	Emprunt approuvé	Nouveau montant de la dépense (financements)					Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler (4 - 6)
				Total (6 à 11)	Nouveau montant de l'emprunt	Solde disponible règlement	Fonds général	Subventions gouvernementales			
RV-1578	Etude hydraulique du réseau sanitaire	400 000	400 000	497 930	211 700	20 355		265 875			188 300
RV-1585	Travaux de réfection d'une partie de Grande-Allée	3 650 000	2 158 000	3 051 470	558 000	251 470	1 492 000	750 000			1 600 000
RV-1645	Travaux de réhabilitation, de réfection de rues et d'une conduite pluviale	1 956 000	1 956 000	1 607 266	1 555 300	51 966					400 700
RV-1646	Plans, devis et surveillance réam. parc Charbonneau	950 000	950 000	1 308 700	850 000	458 700					100 000
RV-1696	Réfection de fondation et pavage sur Cartier et Côte Sud	1 715 000	1 715 000	1 703 983	1 515 000	188 983					200 000
RV-1708	Réfection de la toiture à l'usine d'épuration	596 100	550 000	533 756	0	0	46 100	487 656			550 000
RV-1711	Travaux de réfection de la toiture du poste de police	596 900	400 000	512 616	310 000	5 716	196 900				90 000
		9 864 000	8 129 000	9 215 721	5 000 000	977 190	1 735 000	1 503 531	0	0	3 129 000

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

De demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés au tableau ci-haut.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales.

Adoptée

**2025-07-399
FERMETURE DE PROJETS D'ACTIVITÉS FINANCIÈRES
D'INVESTISSEMENT**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la fermeture des projets dont le financement est complété tel qu'indiqué aux listes datées du 17 juin 2025 préparées par le Service des finances.

De verser la somme de 1 393 534,68 \$ au surplus libre accumulé provenant des soldes disponibles des projets fermés financés par :

- le fonds de roulement: 359 221,84 \$
- le fonds parcs et terrains de jeux: 0,67 \$
- les activités de fonctionnement: 61 853,74 \$
- le surplus accumulé: 972 458,43 \$.

Adoptée

**2025-07-400
UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 1 611 481,55 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements d'emprunt tels qu'indiqués au rapport du 17 juin 2025 préparé par le Service des finances.

Adoptée

**2025-07-401
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 22 JUILLET 2025, AU MONTANT DE
8 117 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 117 000 \$ qui sera réalisé le 22 juillet 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
RV-1320	40 300 \$
RV-1375.1	293 200 \$
RV-1376.1	141 900 \$
RV-1377.1	292 700 \$
RV-1393	259 800 \$
RV-1367	669 000 \$
RV-1491	31 500 \$
RV-1523	73 400 \$
RV-1547	11 700 \$
RV-1551	604 300 \$
RV-1563	125 200 \$
RV-1643	1 555 100 \$
RV-1657	1 383 900 \$
RV-1697	870 000 \$
RV-1758	240 000 \$
RV-1762	1 525 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1367, RV-1551, RV-1643, RV-1657, RV-1697 et RV-1762, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand avait le 21 juillet 2025, un emprunt au montant de 2 543 000 \$, sur un emprunt original de 11 242 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1393, RV-1367, RV-1491, RV-1523, RV-1547, RV-1551 et RV-1563;

ATTENDU QUE, en date du 21 juillet 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 22 juillet 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1393, RV-1367, RV-1491, RV-1523, RV-1547, RV-1551 et RV-1563;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 juillet 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10421
206 BOUL LABELLE
STE THERESE, QC
J7E 2X7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros RV-1367, RV-1551, RV-1643, RV-1657, RV-1697 et RV-1762 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 juillet 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 22 juillet 2025, le terme originel des règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1393, RV-1367, RV-1491, RV-1523, RV-1547, RV-1551 et RV-1563, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée

2025-07-402
MODIFICATION DE L'APPELLATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT « FONDS COMMUNAUTAIRE »

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De remplacer l'appellation de l'excédent de fonctionnement affecté « Fonds communautaire » par « Fonds de soutien à la communauté ».

Adoptée

2025-07-403

APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CÔTE NORD À L'INTERSECTION DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS

ATTENDU que le chemin de la Côte Nord appartient au Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU que l'ouverture de la rue Jean-Claude-Langlois sur le chemin de la Côte Nord requiert l'autorisation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU que l'autorisation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable est conditionnelle à l'exécution des travaux de réaménagement du chemin de la Côte Nord à l'intersection de la rue Jean-Claude-Langlois;

ATTENDU qu'une entente de collaboration doit être signée entre la Ville de Boisbriand et le Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU que l'entente de collaboration prévoit qu'un engagement financier du Ministère des Transports et de la Mobilité durable d'un maximum de 551 000 \$, excluant les taxes applicables, et ne pourra excéder ce montant;

ATTENDU que les travaux financés par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable sont, notamment, la pose d'enrobé bitumineux, l'ajout d'élément de drainage et la mise aux normes des feux de circulation;

ATTENDU que le promoteur Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C. exécutera les travaux dans le cadre du protocole d'entente 1052 P-74;

ATTENDU que l'entente de collaboration est conclue entre la Ville et le Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU qu'une somme ne pouvant excéder 551 000 \$ excluant les taxes applicables, soit 578 482 \$ taxes nettes devra être payé au promoteur Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C. par la Ville. Une fois l'entente conclue avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, le Ministère remboursera la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approprier la somme de 578 482 \$ au surplus libre accumulé pour les travaux de réaménagement du chemin de la Côte Nord à l'intersection de la rue Jean-Claude-Langlois.

Adoptée

2025-07-404
CONSEIL - DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseiller Daniel Kaeser maire suppléant à compter du 9 juillet 2025 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

2025-07-405
POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION

ATTENDU l'adoption de la Politique d'utilisation des technologies de l'information le 7 avril 2020 aux termes de la résolution 2020-04-152;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour la politique encadrant diverses directives, procédures et gouvernances qui seront émises par le Service des ressources informationnelles afin d'exercer leur rôle de responsable de la sécurité de l'information;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver la mise à jour de la Politique d'utilisation des technologies de l'information, dorénavant intitulée « Politique de sécurité et de confidentialité de l'information », mise à jour au 8 juillet 2025.

Adoptée

2025-07-406
POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter la politique de participation publique.

Adoptée

2025-07-407
MODIFICATION À LA POLITIQUE DE PRÊT ET D'UTILISATION DES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que la Politique de prêt et d'utilisation des services de la bibliothèque énumère les règles de prêt et d'utilisation des services et sert de référence à la fois aux usagers et au personnel;

ATTENDU que la Politique de prêt et d'utilisation des services doit être mise à jour pour tenir compte des changements ayant lieu à la bibliothèque;

ATTENDU que, depuis le mois de juin, l'usager doit réserver la salle de travail de la bibliothèque en ligne sur Sport-Plus au boisbriand.ca/inscription plutôt qu'en appelant le personnel de la bibliothèque;

ATTENDU que, pour assurer la pérennité de la Politique de prêt et d'utilisation des services, aucun tarif ne devrait être indiqué dans la politique;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la modification de la Politique de prêt et d'utilisation des services de la bibliothèque en ce qui a trait à la procédure de réservation de la salle de travail ainsi qu'à toute référence aux tarifs.

Adoptée

2025-07-408

COUR MUNICIPALE DE BOISBRIAND - NOMINATION DE GREFFIERS SUPPLÉANTS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De nommer à titre de greffiers suppléants de la cour municipale de Boisbriand, pour la période du 4 août au 3 octobre 2025, monsieur Jocelyn Aumont, greffier de la cour municipale de Mirabel et madame Nancy Clermont, greffière de la cour municipale de Rosemère.

Adoptée

2025-07-409

SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'HÔTEL DE VILLE - CONTRAT 2025-2330

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES

DKA Architectes Inc. 2, boulevard Curé-Labelle, studio 600 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2W9
--

EXA Architecture et Design Inc. 377, boulevard Curé-Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4J 2H1
J. Dagenais Architecte + Associés Inc. 10, boulevard d'Anjou, suite 200 Chateauguay (Québec) J6K 1B7
Nadeau Blondin Lortie architectes Inc. 184, rue Sainte-Marie La Prairie (Québec) J5R 1E8
Lachance & associée Inc. 1000, route 343 Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0
Clinique d'architecture des Laurentides Inc. 168, rue de la Charente Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5J6
Atelier Monarque Architecture Inc. 63, rue De Brésoules, suite 200 Montréal (Québec) H2Y 1V7
Yves Woodrough Architectes Inc. 215, rue Saint Laurent, suite 110 Saint-Eustache (Québec) J7P 4W4

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 16 juin 2025 et celle du Service du génie du 18 juin 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 16 juin 2025.

D'accepter l'offre de Yves Woodrough Architectes inc. au montant de 342 581,81 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour le contrat de services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville – Contrat 2025-2330.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 130 500 \$ pour combler l'écart entre le budget et le montant demandé en taxe nette ainsi qu'un montant

supplémentaire de 31 300 \$ pour les contingences non incluses dans le contrat pour une somme totale de 161 800 \$.

Adoptée

2025-07-410
SOUSSIONS - SERVICES D'AMÉNAGEMENT D'UN SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'URGENCE SUR QUATRE VÉHICULES FORD UTILITY EXPLORER HYBRIDES - CONTRAT 2025-2343

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat d'aménagement d'un système électronique d'urgence sur quatre véhicules Ford Utility Explorer 1-2024 et 3-2025 hybrides, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Distributions Maranda inc. 880, 2e rang Acton Vale (Québec) J0H 1A0	163 023,97 \$
Les Systèmes Cyberkar inc. 3026, rue Anderson, suite 202 Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	171 739,65 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 19 juin 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 17 juin 2025.

D'accepter l'offre de Distributions Maranda inc. au montant de 163 023,97 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat d'aménagement d'un système électronique d'urgence sur quatre véhicules Ford Utility Explorer 1-2024 et 3-2025 hybrides – Contrat 2025-2343.

Adoptée

2025-07-411
OFFRE DE SERVICES - BONIFICATION ET RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS DE PARCS DU PARC DESJARDINS - CONTRAT 2025-2331

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de bonification et réfection des équipements de parcs du parc Desjardins;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 17 juin 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accepter l'offre de l'entreprise Équipement Récréatifs Jambette inc. au montant de 104 983,67 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de bonification et réfection des équipements de parcs du parc Desjardins - Contrat 2025-2331.

Adoptée

2025-07-412
OFFRE DE SERVICES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE FIXE À L'ARÉNA - CONTRAT 2025-2336

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de services professionnels pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice fixe à l'aréna;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 26 juin 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accepter l'offre de Bouthillette Parizeau inc. au montant de 82 626,78 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de services professionnels pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice fixe à l'aréna - Contrat 2025-2336.

Adoptée

2025-07-413
OFFRE DE SERVICES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET DES BUREAUX DES COLS BLEUS DU SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT 2025-2346

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de Services professionnels pour le réaménagement des bureaux administratifs et des bureaux de cols bleus du Service des travaux publics.

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 25 juin 2025;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter l'offre de Coursol Miron Architectes inc. au montant de 96 866,44 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de Services professionnels pour le réaménagement des bureaux administratifs et des bureaux des cols bleus du Service des travaux publics - Contrat 2025-2346.

Adoptée

2025-07-414

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS AU CENTRE DE CRÉATION DE BOISBRIAND

ATTENDU la convention de gestion convenue entre le Centre de création de Boisbriand et la Ville aux termes de la résolution 2025-05-266, laquelle prévoit notamment l'achat d'équipements spécialisés;

ATTENDU que le gestionnaire du Centre de création de Boisbriand a remis la liste de matériel technique pour la salle de spectacle et la salle de répétition / conférence;

ATTENDU que la valeur estimée du matériel est de 25 320 \$ avant taxes et que le Service des loisirs y ajoute des frais de contingence de 5 064 \$ (20 %) pour un total de 34 934 \$ taxes incluses;

ATTENDU que des fonds sont disponibles au programme triennal d'immobilisation #822 004;

ATTENDU que le gestionnaire possède les compétences pour évaluer le matériel audiovisuel requis au bon fonctionnement;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à procéder aux achats de matériel technique identifié par le gestionnaire du Centre de création de Boisbriand pour une valeur estimée à 25 320 \$, avant taxes, plus les frais de contingence (20 %) pour un total de 34 934 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée

2025-07-415

VILLE DE BOISBRIAND C. LES ENTREPRISES MIABEC INC. ET ALS - OFFRE DE RÈGLEMENT

Attendu le contrat conclu avec IGF Axiom inc. pour les services professionnels de conception des plans et devis pour les travaux de renouvellement d'infrastructures sur diverses rues de la Ville;

Attendu le contrat conclu avec Les Entreprises Miabec inc. pour les travaux de renouvellement d'infrastructures sur la rue Courcelles, Chamberlain et la conduite d'égout sanitaire entre les rues Champlain et De Boisbriand;

Attendu le contrat conclu avec EFEL Experts-Conseils inc. pour les services professionnels en surveillance de ces travaux;

Attendu le contrat conclu avec Solmatech inc. pour les services professionnels en contrôle qualitatif des travaux;

Attendu le litige en ce qui a trait à l'affaissement du pavage de la chaussée à divers endroits;

Attendu le dossier 700-22-044204-211 de la Cour du Québec lequel dossier a été transféré à la Cour supérieure vu la valeur du litige;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter l'offre de règlement proposée au montant de 76 250 \$ en capital, intérêts et frais.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-07-416

ENTENTE DE PARTENARIAT ET REPRÉSENTATION 2025 AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE - PAIEMENT RÉSIDUEL

Attendu la résolution 2025-02-099 adoptée à la séance du conseil de février 2025 pour autoriser le renouvellement de l'entente de partenariat et représentation à la Chambre de commerce d'industrie Thérèse-De Blainville pour l'année 2025 au coût de 3 609 \$ taxes nettes;

Attendu que la Chambre de commerce a indiqué qu'une erreur s'est glissée dans le document pour le montant total de l'entente et qu'un résiduel de 302,05 \$ sans taxes applicables doit être payé;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le paiement de 302,05 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville afin de couvrir le montant résiduel dû relativement à l'entente de partenariat et représentation 2025.

Adoptée

2025-07-417

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE - APPLICATION PARTAGE CLUB

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente avec Partage Club inc. ayant trait à l'utilisation des services de l'application Partage Club pour une durée de 2 ans, selon les modalités proposées de l'option 1, notamment l'obtention de 400 +100 licences au montant annuel de 16 400 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-07-418
ACQUISITION DES LOTS 5 852 347, 6 255 753, 6 260 439 ET 6 260 440 DU CADASTRE DU QUÉBEC - AVENUE MOISHE, TRONÇON II

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser l'acquisition par la Ville des lots 5 852 347, 6 255 753, 6 260 439 et 6 260 440 du cadastre du Québec, propriété de Corporation Bais Halevy, conformément aux dispositions du protocole d'entente avec le promoteur portant le numéro 1052 P-68 .

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-07-419
ACQUISITION DES LOTS 2 502 508 ET 2 674 454 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN DU GRAND-SAINT-CHARLES

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser l'acquisition par la Ville des lots 2 502 508 et 2 674 454 du cadastre du Québec, propriété de monsieur Richard Carrier, d'une superficie approximative de 1021,4 mètres carrés, au prix de 522,03 \$, conformément aux dispositions de la promesse de vente datée du 3 juin 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-07-420
ACQUISITION DU LOT 6 326 732 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'acquisition par la Ville du lot 6 326 732 du cadastre du Québec, propriété de Les Entreprises Joseph Vella Inc, d'une superficie approximative de

46,4 mètres carrés, au prix de 7 134 \$, conformément aux dispositions de la promesse de vente signée le 18 juin 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-07-421

ACQUISITION ET APPROPRIATION AU FONDS DE REDYNAMISATION DES TERRES AGRICOLES - LOTS 2 503 339, 2 769 421 À 2 769 427, 2 502 900, 2 769 689 À 2 769 699, 2 503 736, 2 503 729 ET 2 769 428 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DIFFÉRENTS SECTEURS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'acquisition par la Ville des lots 2 503 339, 2 769 421 à 2 769 427, 2 502 900, 2 769 689 à 2 769 699, 2 503 736, 2 503 729 et 2 769 428 du cadastre du Québec, propriété de Gaudreault Construction inc., au prix de 250 000 \$, conformément aux dispositions de la promesse de vente signée le 20 juin 2025.

D'approprier au fonds de redynamisation des terres agricoles un montant de 250 000 \$ pour l'acquisition de ces lots.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-07-422

VENTE - LOT 5 200 623 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE SERGE-DEYGLUN

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la vente par la Ville du lot 5 200 632 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 19,7 mètres carrés, à monsieur Pierre Clément, au prix de 616,03 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant, conformément aux dispositions de la promesse d'achat datée du 10 juin 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

Remplacée par
la résolution
2025-09-528

2025-07-423

PARC DES FRANCS-BOURGEOIS - INTERDICTION DE VÉLOS

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'interdire la circulation à vélo sur la piste située autour du Lac du Faubourg, dans le parc des Francs-Bourgeois, ainsi que sur les pistes lui donnant accès.

Adoptée

2025-07-424

DÉPÔT DU RAPPORT D'HUMÀ ARCHITECTURE INC. SUR LE CENTRE-VILLE COMMUNAUTAIRE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

De prendre acte du dépôt du rapport d'Humà Architecture inc. daté du 26 avril 2024 portant sur le projet de développement du centre-ville communautaire de Boisbriand.

Adoptée

2025-07-425

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN PRÉVISION DE LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE - PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – VOLET 2

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 - volet 2, en prévision de la construction d'une nouvelle caserne.

De s'engager à respecter les conditions du guide du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 - volet 2 qui s'appliquent à la Ville.

De s'engager à payer notre part des coûts admissibles au projet ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre et même prolonger sa durée de vie.

D'assumer tous les coûts non admissibles au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 - volet 2, y compris tout dépassement de coût.

Adoptée

2025-07-426

ENTENTE DE FINANCEMENT - VOLET 2 DU PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le projet d'entente de financement avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de la Rive Nord dans le cadre du volet 2 du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement.

De s'engager à respecter les conditions dudit programme.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, à signer au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-07-427

MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RÉSIDENIELLE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET APPROPRIATION AU FONDS CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'aide financière, proposé par le Service du génie conjointement avec le Service des finances, relatif à l'achat et l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique;

D'attribuer la dépense au poste budgétaire 02-390-00-646;

D'approprier au fond climat et développement durable un montant de 15 000 \$.

Adoptée

2025-07-428

SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (MRNF) - LICENCE D'UTILISATEUR FINAL POUR LES DONNÉES D'ARPENTAGE 2024 DE SEUILS DE PREMIER PLANCHER ET D'OUVERTURES BASSES RECUEILLIES DANS LE SECTEUR DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser comme représentant dûment autorisé, monsieur Henri-Jean Fillion, directeur du Service d'urbanisme, à signer l'entente avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts intitulée « Licence d'utilisateur final pour les

données d'arpentage 2024 de seuils de premier plancher et d'ouvertures basses recueillies dans le secteur de Boisbriand ».

Adoptée

2025-07-429

AUTORISATION DU CONSEIL - FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 12 juin 2025, préparée par la technicienne en environnement et développement durable du Service des travaux publics.

Adoptée

2025-07-430

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS - PROGRAMMATION 2025

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente d'objets promotionnels dans le cadre de la programmation 2025, à l'occasion des événements suivants:

- vernissage de l'artiste peintre Cyrus Rouhani, prévu le 11 septembre 2025, de 17 h à 19 h, à la Maison du citoyen;
- conférence de l'auteur Patrick Sénécal, prévue le 30 octobre 2025, de 19 h à 21 h 30, à la Maison du citoyen.

Adoptée

2025-07-431

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - FÊTE D'HALLOWEEN 2025

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'interdire la circulation automobile sur la rue Chavigny, le 31 octobre 2025 de 16 h à 21 h 30, pour limiter la circulation et pour pouvoir procéder au montage et au démontage des équipements d'animation dans le cadre de la soirée d'animation et de distribution de bonbons au Centre d'interprétation de la nature.

De transmettre une lettre aux résidents de la rue Chavigny pour les aviser de cette fermeture.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site pour cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la présence sur le site de l'événement au-delà des heures d'ouverture habituelles du parc.

Adoptée

2025-07-432

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - MAI 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2025 montrant un total mensuel de 6 552 378 \$ et un cumulatif annuel de 50 067 540 \$.

Adoptée

2025-07-433

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ - LES BOISÉS DION - 7384, RUE MÉRILDA-DION - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 juin 2025 portant le numéro R-25-CU-5115, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7384, rue Mériilda-Dion dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Architecture AMGB, daté de mai 2025;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 9 mai 2025;
- plan d'aménagement paysager révisé par Atelier espace B, daté du 9 juin 2025;
- simulation visuelle préparée par Architecture AMGB, datée du 13 mai 2025.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 4 500 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2025-07-434

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES MURALES - KAESER COMPRESSEURS - 3720, RUE LA VÉRENDRYE - ZONE I-1 470

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 juin 2025 portant le numéro R-25-CU-5116, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes murales de l'entreprise Kaeser Compresseurs située au 3720, rue La Vérendrye dans la zone I-1 470 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation des enseignes préparés par Zone Enseignes + éclairage, datés du 9 avril 2025.

Adoptée

2025-07-435

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE MURALE - NADG - 2840, PROMENADE SAINT-HONORÉ - ZONE C-3 406

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 juin 2025 portant le numéro R-25-CU-5117, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne murale de l'entreprise NADG située au 2840, promenade Saint-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation de l'enseigne révisé préparé par Zone Enseignes, datés du 9 juin 2025.

Adoptée

2025-07-436

RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE JUIN 2025

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 30 juin 2025.

Adoptée

2025-07-437

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 24 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 24 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à l'horaire de travail réduit de madame Michèle Bergeron.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2025-07-438
MESURE DISCIPLINAIRE - MESURE 2025-CADRE-01

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur André Lapointe et de la directrice au Service des ressources humaines de la Ville de Boisbriand, madame Karoline Cyr, en regard d'une fin d'emploi à être imposée à une personne salariée cadre dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public;

ATTENDU que cette personne ne possède pas les aptitudes et qualités nécessaires pour répondre adéquatement aux exigences du poste;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De mettre fin à l'emploi d'une personne salariée cadre de la Ville de Boisbriand, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public.

De mandater monsieur André Lapointe et madame Karoline Cyr d'aviser la personne salariée cadre visée par la présente résolution, de la décision, en décrivant sommairement les motifs ayant mené à la fin d'emploi et en lui procurant une copie conforme de la présente résolution.

Adoptée

2025-07-439
AMÉNAGEMENT DE DEUX CORRIDORS PIÉTONS ET CYCLABLES SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SUD ET PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DE LA RUE AMBROISE-LAFORTUNE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser le prolongement de la piste cyclable située sur la rue Ambroise-Lafortune, de la rue Doris-Lussier jusqu'à l'intersection du chemin de la Côte Sud.

D'autoriser l'aménagement de deux corridors pour piétons et cyclables situés sur le chemin de la Côte Sud à partir de la rue Ambroise-Lafortune jusqu'à la limite des villes de Boisbriand et Sainte-Thérèse.

D'autoriser l'aménagement de deux traverses pour piétons à l'intersection du chemin de la Côte Sud et de la rue Ambroise-Lafortune.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2025-07-440

AIDE FINANCIÈRE - ÉDITION 2025 DE L'ÉVÉNEMENT « LA NUIT DES SANS-ABRIS »

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder une aide financière à la Table de concertation Thérèse-De Blainville au montant de 250 \$ pour soutenir l'organisation de l'édition 2025 de l'événement « La nuit des sans-abris ».

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2025-07-441

APPUI À LA VILLE DE REPENTIGNY - MAINTIEN DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DONS AUX PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX

ATTENDU la résolution 2025-0241 de la Ville de Repentigny adoptée le 13 mai 2025;

ATTENDU l'annonce par le Gouvernement du Québec de l'abolition du crédit d'impôt provincial pour les dons aux partis politiques municipaux à compter du 1er janvier 2026;

ATTENDU que, selon les données publiées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2022, lors des élections municipales 2021, à l'échelle de la province, seuls 2 954 postes de mairesses / maires ou conseillères / conseillers ont été pourvus par scrutin, alors que 4 970 ont été élus par acclamation et n'ont en conséquence fait l'objet que d'une seule et unique candidature;

ATTENDU que les partis politiques municipaux sont un moteur important de la vitalité démocratique locale, aidant à solliciter des candidatures de qualité pour les citoyens;

ATTENDU que les partis politiques municipaux contribuent grandement aux débats locaux sur divers enjeux, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de niveau de services publics à la population;

ATTENDU que ce faisant, les partis politiques municipaux contribuent à hausser le taux de participation aux élections municipales;

ATTENDU que la disparition de ce crédit d'impôt rendra beaucoup plus difficile la sollicitation de dons pour les partis politiques municipaux auprès des citoyens et compliquera d'autant les opérations de ceux-ci;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'appuyer la Ville de Repentigny dans sa demande au gouvernement du Québec de rétablir, pour les années 2026 et suivantes, le crédit d'impôt provincial pour don à un parti politique municipal.

De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec et député de l'Assomption, monsieur François Legault, au ministre des Finances et député de Groulx, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Ville de Repentigny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2025-07-442 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De lever la séance à 20 h 50.

Adoptée

CHRISTINE BEAUDETTE, mairesse

M^e ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
Greffière

